

# **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**SEANCE du 4 avril 2013**

### **MAISON DE L'EMPLOI DU VILLENEUVOIS ET DU FUMELOIS : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2013**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 26 000 € à l'association « Maison de l'Emploi du Villeneuvois et du Fumelois » au titre de l'exercice 2013,

**DIT** que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2013 au chapitre 65 article 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 90.

\*\*\*\*\*

### **MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS : COTISATION POUR L'EXERCICE 2013**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de verser à l'association « Mission Locale du Pays Villeneuvois » une subvention de 79 045 € au titre de l'adhésion de la CAGV pour l'exercice 2013,

**DIT** que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2013 au chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 90,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir pour formaliser cette participation financière.

\*\*\*\*\*

### **ZAC DU VILLENEUVOIS : APPROBATION DU BILAN REVISE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le bilan révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de l'opération Zone d'Aménagement Concerté du Villeneuvois joint à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU RAPPORT 2012 DE L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI, DES TRANSPORTS ET DE LA VOIRIE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport 2012 de l'accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie joint à la présente délibération,

**AUTORISE** les services à transmettre ce document aux autorités compétentes.

\*\*\*\*\*

**LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) LA PARENT'AISE ET RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DU GRAND VILLENEUVOIS : CONVENTIONS PARTENARIALES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LOT-ET-GARONNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer, durant toute la durée de son mandat :

- avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne :
  - *la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les Relais d'Assistantes Maternelles communautaires et pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents la Parent'Aise,*
- avec la Mutualité Sociale Agricole de Lot-et-Garonne :
  - *tous les contrats de prestations se rapportant aux structures petite enfance, enfance, gérées par la CAGV.*

\*\*\*\*\*

**CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PENNE D'AGENAIS POUR LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer, pour toute la durée de son mandat, les conventions établies afin de formaliser le partenariat entre la Communauté de Communes du Canton de Penne et la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuve, pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

\*\*\*\*\*

**ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SANTE TERRITORIAL : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement actualisé pour l'accompagnement à la mise en œuvre du projet de santé territorial qui s'établit de la façon suivante :

<u>Dépenses</u> (HT) :	15 000 €
<u>Recettes</u>	15 000 €

- LEADER 8 250 € (55 %)
- CAGV 6 750 € (45 %)

**DECIDE** de confirmer auprès de l'Europe la demande de financement en lui communiquant ce nouveau plan de financement.

\*\*\*\*\*

**DESHERBAGE DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNAUTAIRE DE LAROQUE TIMBAUT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de procéder, au titre de l'année 2013, à un désherbage des ouvrages et documents abîmés, périmés et obsolètes de la bibliothèque communautaire, ceux-ci étant ensuite détruits ou donnés, puis rayés de l'inventaire,

**DECIDE** de mettre au rebus, tout ou partie des ouvrages désherbés les années précédentes.

\*\*\*\*\*

**FACTURATION DES OUVRAGES PERDUS OU DETERIORES PRETES PAR LA BIBLIOTHEQUE COMMUNAUTAIRE DE LAROQUE TIMBAUT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'autoriser la CAGV à facturer aux structures collectives (écoles, accueils de loisirs, crèches, ...) non communautaires et aux usagers particuliers, le montant correspondant à la perte ou à la détérioration des ouvrages empruntés, qu'ils appartiennent au fonds propre de la Bibliothèque communautaire de Laroque Timbaut ou à celui de la Bibliothèque Départementale de Lot-et-Garonne,

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à cette facturation éventuelle.

\*\*\*\*\*

**CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE DU CINEMA L'UTOPIE DE SAINTE-LIVRADE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à mettre à disposition des associations

- L'écran Livradais
- Ecrans 47
- Espace productions 47

tout ou partie des locaux et du matériel du cinéma l'UTOPIE de Sainte-Livrade, à titre onéreux ou gratuit, pour une durée de trois ans.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec les trois associations nommées ci-dessus les conventions de mise à disposition précaire de locaux et de matériel jointes à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**ECRAN LIVRAIS : SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR L'ACHAT D'UN ECRAN GONFLABLE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** l'attribution à l'association Ecran Livradais d'une subvention d'investissement de 6 500 € destinée à l'achat d'un écran gonflable,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 20 article 2042 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé » du Budget Primitif de l'exercice 2013.

\*\*\*\*\*

**TARIF DU DROIT D'ENTREE POUR L'EDITION 2013 DU GALA DE DANSE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer un droit d'entrée unique (adultes et enfants confondus) pour l'édition 2013 du gala de danse de l'Ecole de musique et de danse de la CAGV, à 8 € par personne et par soir,

**DECIDE** d'offrir aux familles qui assisteront à ce gala une entrée gratuite pour chacune des soirées.

\*\*\*\*\*

**CLASSE A HORAIRE AMENAGE MUSIQUE (CHAM) : DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le principe de réserver tous les ans, à l'Ecole de Musique communautaire, des créneaux horaires spécifiques aux classes CHAM et de définir, en conséquence, un numerus clausus par instrument,

**APPROUVE** la proposition d'une participation forfaitaire annuelle du Collège Anatole France de Villeneuve sur Lot à la CHAM de l'Ecole de musique communautaire,

**DIT** que cette participation annuelle est fixée à 2 000 €, jusqu'au seuil maximal de 80 élèves accueillis.

\*\*\*\*\*

**ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'adhérer à l'association nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire,

**DIT** que la cotisation liée à cette adhésion sera versée annuellement par prélèvement sur les crédits qui seront inscrits à cet effet au Budget de la CAGV,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

\*\*\*\*\*

**SUBVENTIONS AUX SOCIETES DE CHASSE DU GRAND VILLENEUVOIS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer aux sociétés de chasse du Grand Villeneuvois les subventions présentées dans l'exposé ci-dessous pour un montant total de 3 000 €,

➤ Allez-et-Cazeneuve : Société de chasse d'Allez-et-Cazeneuve	90,00 €
➤ Bias : Société de chasse de Bias	104,00 €
➤ Casseneuil : Société communale de chasse de Casseneuil	153,00 €
➤ Cassignas/Laroque-Timbaut :	
- Société de chasse de Laroque Timbaut	124,50 €
- Association de chasse des propriétaires et chasseurs de Cassignas et Laroque	124,50 €
➤ Société intercommunale de chasse de la Croix Blanche/Bajamont/Castella	216,00 €
➤ Dolmayrac : Société communale de chasse de Dolmayrac	165,00 €
➤ Fongrave : Syndicat des chasseurs de Fongrave	80,00 €
➤ Hautefage-la-Tour : Société de chasse La Diane	176,00 €
➤ Le Lédat : Société communale de chasse du Lédat	105,00 €
➤ Monbalen : Association des propriétaires et chasseurs de Monbalen	110,00 €
➤ Pujols :	
- Association des propriétaires de chasse de Cambes, Commune de Pujols	105,50 €
- Société de chasse de Pujols	105,50 €
➤ St-Antoine-de-Ficalba : Société de chasse de St-Antoine-de-Ficalba	92,00 €
➤ Société communale de chasse de Saint-Etienne-de-Fougères	84,00 €
➤ St-Robert : Société de chasse St-Hubert de Saint-Robert	57,00 €
➤ Ste-Colombe-de-Villeneuve : Société de chasse de Ste-Colombe-de-Villeneuve	160,00 €
➤ Sainte-Livrade : Société de chasse de Sainte-Livrade-sur-Lot	261,00 €
➤ Villeneuve-sur-Lot :	
- Société amicale des propriétaires et chasseurs du Villeneuvois	229,00 €
- Association des propriétaires et chasseurs de Ste Radegonde	229,00 €
- Amicale de chasse de Montmarès	229,00 €

**3 000,00 €**

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2013, chapitre 65, article 6574 « subventions aux associations », fonction 833 « préservation du milieu naturel ».

\*\*\*\*\*

**AMENAGEMENT DES RUES DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LIBERATION A PUJOLS : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la réalisation du réaménagement des rues de la République et de la Libération à Pujols ainsi que le plan de financement de cette opération tel que ci-dessus présenté,

**DECIDE** de passer avec la Commune de Pujols, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations seront inscrits au chapitre 23, article 2317 « réseaux de voirie » fonction 822, du Budget Primitif de l'exercice 2013.

\*\*\*\*\*

**REALISATION D'UN POLE MULTIMODAL SUR LE SITE DE L'ANCIENNE GARE DE VILLENEUVE-SUR-LOT :  
CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE  
DE VILLENEUVE-SUR-LOT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la réalisation du pôle multimodal sur le site de l'ancienne gare de Villeneuve-sur-Lot ainsi que le plan de financement de cette opération tel que ci-dessus présenté,

**DECIDE** d'apporter, dans le cadre de ce plan de financement, une participation de 125 000 € qui sera versée à la Commune de Villeneuve-sur-Lot,

**DECIDE** de passer avec la Commune de Villeneuve-sur-Lot, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Commune de Villeneuve-sur-Lot sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

**DIT** que dans l'hypothèse où les participations du Conseil Général et du Conseil Régional ne seraient pas obtenues pour la totalité de leur montant prévisionnel, le plan de financement présenté dans l'exposé qui précède fera l'objet par délibérations concordantes, d'une nouvelle répartition entre la Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT et la CAGV,

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au chapitre 23, article 2317 du Budget Primitif de l'exercice 2013 de la CAGV.

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de modifier la composition du conseil communautaire conformément au tableau suivant :

<b>COMMUNES</b>	<b>Population</b>	<b>Répartition actuelle</b>	<b>Sièges supplémentaires</b>	<b>Nouvelle répartition</b>
CASSIGNAS	120	1		1
SAINT ROBERT	188	1		1
CASTELLA	334	1		1
SAINTE COLOMBE	452	1		1
MONBALEN	412	1		1
FONGRAVE	612	2		2
DOLMAYRAC	647	2		2
SAINT ANTOINE	674	2		2
ALLEZ ET CAZENEUVE	666	2		2
HAUTEFAGE LA TOUR	812	2		2
LA CROIX BLANCHE	843	2		2
SAINT ETIENNE	843	2		2
LE LEDAT	1 260	2		2
LAROQUE TIMBAUT	1 516	3		3
CASSENEUIL	2 335	3		3
BIAS	3 186	3	1	4
PUJOLS	3 626	4		4
SAINTE LIVRADE	6 290	6	1	7
VILLENEUVE SUR LOT	23 513	18	2	20
		<b>58</b>	<b>4</b>	<b>62</b>

**DIT** que le nombre de Vice-Présidents de la CAGV ne pourra pas être supérieur à 30 % de l'effectif global du Conseil communautaire, sans que ce nombre ne puisse excéder quinze Vice-Présidents,

**DIT** que les communes membres de la CAGV devront délibérer avant le 30 juin 2013 pour se prononcer sur les modifications apportées par les lois des 29 février et 31 décembre 2012,

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*  
**TRAVAUX DE GROS AMENAGEMENT A L'ECOLE D'ART : DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet d'aménagement de l'Ecole d'Art ainsi que le plan de financement suivant :

**Plan de financement prévisionnel (en € HT)**

<b>Dépenses :</b>	<b>142 000 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>142 000 €</b>
- Ministère du Budget	60 000 €
- CAGV	82 000 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le Ministère du Budget et des Comptes Publics pour l'attribution d'une subvention de 60 000 € prévue à ce plan de financement,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2013.

\*\*\*\*\*  
**CREATION D'UN SERVICE COMMUN DES MARCHES PUBLICS AVEC LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** conformément à l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013 entre la CAGV et la Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT un service commun des marchés publics,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir avec la Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT afin de déterminer les modalités de cette création et notamment celles liées à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de ce service,

**DIT** que les crédits nécessaires au fonctionnement de ce service commun seront inscrits au Budget de l'exercice 2013 et suivants de la CAGV.

\*\*\*\*\*  
**MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR LE POLE URBANISME ET LE SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la mise à disposition à la CAGV par la commune de Villeneuve-sur-Lot, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 et pour une durée de cinq ans, des équipements informatiques nécessaires à l'exercice de sa compétence «Instruction des autorisations d'urbanisme» et à la gestion de son Système d'Informations Géographiques,

**APPROUVE** le principe du remboursement par la CAGV à la commune de Villeneuve-sur-Lot des dépenses d'hébergement liées à l'utilisation de ces équipements informatiques,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir avec la commune de Villeneuve-sur-Lot pour fixer les modalités de cette mise à disposition,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget des exercices 2013 et suivants de la CAGV.

\*\*\*\*\*

**MUTUALISATION D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE AVEC LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT POUR LA GESTION FINANCIERE ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la mutualisation avec la ville de Villeneuve-sur-Lot de l'acquisition de logiciels et de licences informatiques destinés à la gestion financière et la gestion des ressources humaines,

**APPROUVE** le principe du remboursement par la commune de Villeneuve-sur-Lot des dépenses liées à l'acquisition des licences et des logiciels qui la concernent,

**APPROUVE** le plan de financement de cette opération présenté ci-dessous :

<u>Dépenses</u> :	53 200 € HT
<u>Recettes</u> :	53 200 € HT
- CAGV	26 600 €
- Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT	26 600 €

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la CAGV pour l'exercice 2013.

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés sont inscrits au Budget de l'exercice 2013.

\*\*\*\*\*

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE ET MODALITES D'ORGANISATION DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,



**AUTORISE** Monsieur Président :

- à confier au Centre de Gestion de Lot-et-Garonne l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme,
- à signer la convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

\*\*\*\*\*

**RECRUTEMENTS DE JEUNES PAR LE BIAIS DU DISPOSITIF « EMPLOIS D'AVENIR »**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à recruter 3 emplois d'avenir pour exercer les fonctions suivantes :

- 1 Agent d'animation petite enfance à temps complet
- 1 Agent d'animation enfance/jeunesse pour les temps périscolaire et extrascolaire à temps complet
- 1 animateur de tri administratif à temps complet

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

\*\*\*\*\*

**REACTUALISATION DES RATIOS « PROMUS PROMOUVABLES » ET INSTAURATION DES RATIOS D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE L'ECHELLE 6 DE LA CATEGORIE C**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de réactualiser le tableau des ratios promus-promouvables et de fixer les ratios d'avancement à l'échelon spécial pour les grades de catégorie C classés en échelle 6 de la façon présentée dans le tableau annexé à la présente délibération,

**DIT** que les résultats de l'application des ratios ainsi définis seront arrondis à l'entier supérieur lorsque le nombre d'agents promouvables est un nombre impair.

\*\*\*\*\*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
par 48 voix POUR et 4 abstentions,  
(M. Patrick CASSANY, Président de la CAGV, ne participe pas au vote)**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du Budget Principal de la CAGV.

**à l'unanimité,  
(M. Patrick CASSANY, Président de la CAGV, ne participe pas au vote)**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du Budget annexe du lotissement de Nombel de la CAGV.

à l'unanimité,  
(M. Patrick CASSANY, Président de la CAGV, ne participe pas au vote)

**APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du Budget annexe des transports urbains de la CAGV.

\*\*\*\*\*

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012 soit 1 319 696,08 € en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser

**DECIDE** d'affecter le solde de ce résultat soit 955 148,44 € en report à nouveau, afin de l'incorporer dans la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2013,

**DIT** que cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2013 :

- *d'une recette d'investissement au compte 1068 « excédent de Fonctionnement capitalisé » : 1 319 696,08 €*
- *d'une recette d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 5 312 725,32 €*
- *d'une recette de fonctionnement au compte 002 «résultat de fonctionnement reporté » : 955 148,44 €*

\*\*\*\*\*

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE NOMBEL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012 soit 1,64 € en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement,

**DIT** que cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2013 :

- *d'une recette d'investissement au compte 1068 « excédent de Fonctionnement capitalisé » : 1,64 €*
- *d'une dépense d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 222 340,02 €*

\*\*\*\*\*

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012 soit 203 164,49 € en report à nouveau, afin de l'incorporer dans la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2013,

**DECIDE** d'affecter le résultat de la section d'investissement soit 129 229,30 € en report à nouveau, afin de l'incorporer dans la section d'investissement du budget de l'exercice 2013,

**DIT** que cette décision d'affectation se traduira par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2013 :

- d'une recette d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 129 229,30 €
- d'une recette de fonctionnement au compte 002 «résultat de fonctionnement reporté » : 203 164,49 €.

\*\*\*\*\*

**COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Compte de Gestion relatif au Budget principal de la CAGV présenté par Monsieur le Trésorier de VILLENEUVE-SUR-LOT, Receveur-percepteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, pour l'exercice budgétaire 2012.

\*\*\*\*\*

**COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE NOMBEL**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Compte de Gestion relatif au budget annexe du lotissement de Nombel présenté par Monsieur le Trésorier de VILLENEUVE-SUR-LOT, Receveur percepteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, pour l'exercice budgétaire 2012.

\*\*\*\*\*

**COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Compte de Gestion relatif au budget annexe des Transports urbains présenté par Monsieur le Trésorier de VILLENEUVE-SUR-LOT, Receveur percepteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, pour l'exercice budgétaire 2012.

\*\*\*\*\*

**SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS POUR LE CAMPING LOT & BASTIDES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder à l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois une subvention de **39 900 €** pour la prise en charge d'une partie de l'annuité de l'emprunt contracté pour la construction du camping Lot et Bastides conformément à la convention passée entre la CAGV et l'OTGV dans le cadre du transfert de la gestion de cet équipement,

**DIT** que cette subvention sera versée au budget annexe du Camping Lot et Bastides de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois,

**DIT** que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2013 à l'article 65737 « autres établissements publics locaux », fonction 95.

\*\*\*\*\*

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2013**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations telles que présentées ci-dessous pour un montant total de 125 220 €,

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>	<b>Objet</b>
A mots ouverts	500,00	Actions 2013
ADIE 47 (droit initiatives locales)	1 500,00	Activités 2013
Agir pour le vivant	1 000,00	1 <sup>ères</sup> Assises des monnaies locales
ARDIE 47	4 000,00	Activités 2013
Association Culturelle et Musicale de Laroque	2 000,00	Activités 2013
Association des paralysés de France	120,00	Soutien à un jeune handicapé
Association du pôle de santé	2 000,00	Fonctionnement 2013
Boutique de gestion	4 000,00	Partenariat 2013
Caisse Sociale de Développement Local	5 000,00	Partenariat 2013
Cap sciences	500,00	Caravane Rio 21
Casseneuil Squash 47	2 000,00	Titre Champion de France 2013
Cercle Photo Villeneuvois	1 200,00	Mai de la photo à Villeneuve-sur-Lot
Chambre d'Agriculture	4 000,00	Partenariat 2013
Chambre de commerce et d'industrie	4 000,00	Partenariat 2013
Chambre des métiers et de l'artisanat	4 000,00	Partenariat 2013
Centre de Formation d'apprentis agricoles	2 000,00	Journée départementale de l'élevage
CIVAM AGROBIO 47	4 000,00	Actions 2013 (bio crèches / Ferme en Ferme)
Couleurs du Monde	2 000,00	16 <sup>ème</sup> Festival Couleurs du Monde 2013
Fédération des Commerçants	9 000,00	Partenariat 2013
Fédération des Commerçants	1 000,00	Salon de la franchise
Gascogne Environnement	4 000,00	Promotion critères développement durable
Horizon vert	9 000,00	Salon 2013
Laurent Nathalie et les autres	200,00	Sensibilisation aux dangers de la route
Les bénévoles du 47	500,00	Création café cantine
Les peintres du dimanche	200,00	Animations et expositions 2013
Les rendez vous de l'alternance	700,00	Salon de l'alternance et promotion des métiers
Maison de l'Europe	2 000,00	Partenariat centres de loisirs
Maison des Femmes	10 000,00	Activités 2013
Objectif Image 47	500,00	Mai de la photo à Sainte-Livrade
Omnisport Pujolais	3 500,00	61 <sup>ème</sup> édition du critérium cycliste
Ping Pong Club Villeneuvois	2 000,00	Critérium fédéral de nationale 2
Plateforme de réussite éducative	2 000,00	Activités 2013
Plateforme d'Initiatives Locales (PFIL)	10 000,00	Partenariat 2013 (prêts d'honneur)
Pujols Rando Nature	300,00	10ème multi rando Jacky du mont Pujols
SOS Surendettement	15 000,00	Financement point d'accès aux droits
SYLLABE	3 000,00	Actions 2013 contre illettrisme et exclusion
Tennis club villeneuvois	500,00	Mise en place tri sélectif
Théâtre du Terrain Vague	5 000,00	Actions et spectacles 2013
Vélo Club Livradais	3 000,00	17 <sup>ème</sup> trophée des bastides
<b>Total attribué</b>	<b>125 220,00 €</b>	

**DIT** que ces subventions seront inscrites au Budget Primitif de l'exercice 2013, au chapitre 65 article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations".

\*\*\*\*\*

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2013**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de reconduire pour l'exercice 2013 les taux d'imposition votés en 2012 par le Conseil communautaire et de les fixer en conséquence de la façon suivante :

- Contribution Foncière des Entreprises :	29,99 %
- Taxe d'Habitation :	10,92 %
- Taxe sur le Foncier Bâti :	1,73 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti :	7,54 %

\*\*\*\*\*  
**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2013**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de maintenir les taux d'imposition à la TEOM pour l'exercice 2013 à leur niveau de 2012 et 2011, à savoir :

**Zone 1**

(Allez-et-Cazeneuve, Cassignas, Castella, Dolmayrac, Fongrave, HautePAGE-la-Tour, La Croix Blanche, Laroque Timbaut, Le Lédât, Monbalen, Saint-Antoine, Saint-Etienne de Fougères, Saint-Robert, Sainte-Colombe) : **8,55 %**

**Zone 2**

(Bias, Casseneuil, Pujols, Sainte-Livrade, Villeneuve-sur-Lot) **11,96 %**

\*\*\*\*\*  
**CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE DOMAINE COMMUNAL NON TRANSFERE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** la CAGV à réaliser pour le compte de ses communes membres une prestation de services consistant en la réalisation de travaux de voirie sur le domaine communal non transféré à la CAGV,

**DIT** que cette autorisation ne porte que sur des travaux d'entretien de la voirie communale et ne s'applique pas à des travaux d'investissement,

**DECIDE** en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer, à compter de l'exercice budgétaire 2013, un budget annexe au budget général de la CAGV intitulé « Travaux de voirie sur le domaine communal non transféré »,

**DIT** que ce budget annexe sera géré selon les dispositions budgétaires comptables de l'instruction M 14.

\*\*\*\*\*

**BUDGET PRIMITIF 2013**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
par 49 voix POUR et 4 abstentions,**

**APPROUVE** le Budget Primitif du budget principal de la CAGV pour l'exercice 2013.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe du lotissement de Nombel de la CAGV pour l'exercice 2013.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe des transports urbains de la CAGV pour l'exercice 2013.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** pour l'exercice 2013, le Budget Primitif du budget annexe des travaux de voirie sur le domaine communal non transféré.

\*\*\*\*\*

**Affiché le 8 avril 2013**

**Le Président  
Patrick CASSANY**